

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 148, rue Saint-André à Terrebonne le 16 août 2006 à 19 h 00, sous la présidence de monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet.

Sont présents messieurs Richard Marcotte, Jean-Luc Labrecque, Michel Lefebvre, Daniel L'Espérance, Clermont Lévesque, mesdames Marie-Josée Beaupré, Micheline Mathieu et Denise Cloutier.

Sont également présents monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, mesdames Chantal Laliberté, aménagiste et Mireille Ouimet, secrétaire-trésorière adjointe de la MRC Les Moulins.

#### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 juin 2006
4. Liste des comptes à payer
5. Liste des chèques émis aux mois de juin et juillet 2006
6. Correspondance
7. Appui à la MRC de Maria-Chapdelaine - Prix des produits pétroliers
8. Appui à la MRC de la Haute-Yamaska - Coûts prohibitifs des plans profils dans le cas de travaux de faible envergure dans les cours d'eau
9. Appui au CLDEM - Opération «Cri du coeur»
10. Appui à la MRC d'Antoine Labelle - Demande de modifications des articles 124 et 156 du Code municipal
11. Appui à la MRC de Coaticook - Financement du CLD
12. Appui à la MRC de La Nouvelle-Beauce - Exemption d'impôt pour les élus
13. Rapport du Comité de transport
14. Commentaires sur la prestation de services en transport
15. Campagne de sensibilisation au transport en commun - Cégep Terrebonne

16. Agence de vente - Coop du Cégep Terrebonne
17. Colloque de l'Association des CIT les 7 et 8 septembre 2006
18. Colloque sur le transport adapté du 20 au 22 septembre 2006
19. Coût pour l'émission des cartes d'accès tarif réduit
20. Achat de mobilier urbain et d'une boîte de perception électronique
21. Engagement de personnel - Comptage sur les circuits externes 19A et 25A
22. Investissement fédéral dans le transport collectif
23. Modification aux conditions de l'entente avec Lanau Com inc.
24. Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 30 juin 2006
25. Dépôt du procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif agricole tenue le 25 juillet 2006
26. Transferts budgétaires
27. Publication du magazine *Reflét économique*
28. Assises annuelles de la FQM les 28, 29 et 30 septembre 2006
29. Contrat de location d'un véhicule automobile
30. Dépôt du rapport de sensibilisation à l'herbe à poux 2006
31. Résolution approuvant le bilan des activités 2005 et le programme des activités prévues en 2006 et demande d'aide financière au MAMR pour l'année 2006
32. Examen du règlement # 1085 adoptant le plan d'urbanisme de la Ville de Mascouche
33. Examen des règlements de zonage # 1086, de lotissement # 1087, de construction # 1088, du règlement # 1089 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale et du règlement # 1090 sur les permis et certificats de la Ville de Mascouche
34. Examen et approbation des règlements # 1000-001 et # 1000-002 modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Terrebonne
35. Examen et approbation des règlements de zonage # 1001-007, 1001-008, 1001-011 et du règlement # 1006-001 sur les usages conditionnels de la Ville de Terrebonne

36. Avis de motion pour modifier le règlement # 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'ajuster les limites du périmètre d'urbanisation et créer l'aire d'affectation «*publique /institutionnelle régionale*» pour la partie sud du domaine seigneurial de Mascouche
37. Adoption d'une résolution adoptant le projet de # 97-10 pour modifier le règlement # 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'ajuster les limites du périmètre d'urbanisation et créer l'aire d'affectation «*publique /institutionnelle régionale*» pour la partie sud du domaine seigneurial de Mascouche
38. Adoption d'une résolution pour fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation pour le projet de règlement # 97-10
39. Adoption du règlement # 113-1 modifiant l'article 3 du règlement # 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier le trajet des circuits # 11 et # 18
40. Projet Hexagone - Autorisation de signatures d'un protocole d'entente entre les MRC de Lanaudière
41. Projet Hexagone - Autorisation de demande de subvention au ministère de la Culture et des Communications et à la Conférence des élus de Lanaudière
42. Relocalisation du Fossé Ménard-Gratton à Terrebonne - Mandat à Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc.
43. Nettoyage du cours d'eau Ruisseau La Petite Coulée à Terrebonne - Mise en demeure
44. Nettoyage du cours d'eau Débouche des Sables à Mascouche -Mandat à BPR Triax
45. Parc du Ruisseau à Mascouche - Projet d'aménagement d'un cours d'eau, d'un marais et d'un bassin de rétention - Mandat à BPR Triax
46. Engagement de Daniel Gill, professeur à l'Institut d'urbanisme
47. Nature des modifications que la Ville de Terrebonne devra adopter suite à l'entrée en vigueur du règlement #97-9
48. Schéma de sécurité civile en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique - Projet pilote
49. Communauté métropolitaine de Montréal
50. Conférence régionale des élus de Lanaudière
51. Conseil régional de transport de Lanaudière

52. Rapport du Comité d'aménagement

53. Résolution pour rescinder la résolution # 5859-06-06 - Fondation Dyson Moore

54. Clôture de la séance

5870-08-06 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Richard Marcotte et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est ouverte.

ADOPTÉ

5871-08-06 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement:

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé.

ADOPTÉ

5872-08-06 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 juin 2006

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 juin 2006 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé.

ADOPTÉ

5873-08-06 Liste des comptes à payer

Il est proposé par madame Micheline Mathieu, appuyé par madame Denise Cloutier et résolu unanimement:

QUE la liste des comptes à payer pour la MRC au montant de 1 832 298,98\$ pour le mois d'août 2006 soit et est acceptée (annexe «Comptes à payer»).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2006-042 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 832 298,98\$ (divers postes budgétaires en tenant compte de la ristourne applicable sur la TPS) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

5874-08-06 Liste des chèques émis au cours des mois de juin et juillet 2006

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement:

QUE la liste des chèques émis au cours des mois de juin et juillet 2006 pour un montant de 1 174 748,13\$ pour juin et 957 780,18\$ pour juillet soit et est approuvée (annexe «Liste des

*chèques et retraits - Juin et juillet 2006»).*

ADOPTÉ

5875-08-06 Dépôt de la correspondance

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par madame Denise Cloutier et résolu unanimement:

QUE la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe «*Liste de la correspondance - Août 2006*»).

ADOPTÉ

5876-08-06 Appui à la MRC de Maria-Chapdelaine - Prix des produits pétroliers

CONSIDÉRANT QUE depuis le début de la présente année, les citoyens, les corporations privées, les villes, les commissions scolaires et les autres organismes publics subissent ou vont subir des augmentations importantes des coûts d'électricité, de l'assurance de la SAAQ ainsi que de l'essence, augmentations qui vont inévitablement faire augmenter les prix des biens et services et ainsi appauvrir davantage la population;

CONSIDÉRANT QUE ces augmentations dépassent largement l'indice des prix à la consommation;

CONSIDÉRANT QU'au niveau des produits pétroliers, les profits des pétrolières sont très exagérés;

CONSIDÉRANT QU'un contrôle plus serré pourrait être exercé par les paliers gouvernementaux afin d'empêcher les augmentations abusives des prix du pétrole;

CONSIDÉRANT la nécessité que les gouvernements agissent sans délai;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie la résolution #151-05-06 de la MRC de Maria-Chapdelaine demandant aux gouvernements canadien et québécois de prendre les mesures qui s'imposent afin que le prix des produits pétroliers soit ramené à un prix acceptable pour les consommateurs, c'est-à-dire un prix maximal de 0,75\$/litre.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à monsieur Stephen Harper, premier ministre du Canada, monsieur Jean Charest, premier ministre du Québec, monsieur Michel Audet, ministre des Finances du Québec, monsieur Jim Flaherty, ministre des Finances du Canada, monsieur Claude Béchar, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Bernard Généreux, président de la FQM, monsieur Jean Perreault, président de l'UMQ et à la MRC de Maria-Chapdelaine.

ADOPTÉ

5877-08-06 Appui à la MRC de la Haute-Yamaska - Coûts prohibitifs des plans profils dans le cas de

travaux de faible envergure dans les cours d'eau

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les compétences municipales* stipule que les MRC ont la compétence exclusive en matière de gestion des cours d'eau municipaux;

CONSIDÉRANT QUE, dans certains cas, le coût de la confection d'un plan profil exigé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs est plus élevé que le coût des travaux à réaliser;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation d'un plan profil ne devrait être exigée d'une MRC que dans la mesure où le coût estimé de ce plan ne dépasse pas 10% du coût estimé des travaux requis, et ce, en retenant la même analogie utilisée à l'article 116 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par madame Denise Cloutier, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie la résolution # 2006-06-245 de la MRC de la Haute-Yamaska demandant au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs d'assouplir son approche en dispensant les MRC du Québec de fournir un plan profil à l'égard de travaux de très faible envergure, de fixer un seuil, de concert avec les MRC, à partir duquel une telle dispense s'appliquerait et d'envisager que ce seuil puisse être réputé atteint lorsque le coût estimé de la confection du plan profil représente plus de 10% des coûts estimés des travaux requis.

QUE copie de la présente résolution soit transmise au monsieur Claude Béchard, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Bernard Généreux, président de la FQM, monsieur Jean Perreault, président de l'UMQ, monsieur Luc Thériault, député de Masson, madame Jocelyne Caron, députée de Terrebonne et à la MRC de la Haute-Yamaska.

ADOPTÉ

5878-08-06 Appui au CLDEM - Opération « Cri du coeur »

CONSIDÉRANT QU'un regroupement d'industriels et d'intervenants socioéconomiques de la région Chaudière-Appalaches s'est mobilisé en lançant l'opération « *Cri du coeur* » afin de dénoncer l'iniquité dont sont victimes les entreprises manufacturières de la région, et ce, au profit des régions dites « ressources » au Québec;

CONSIDÉRANT QUE des intervenants de plusieurs régions, dont Lanaudière, se sont joints à cette mobilisation;

CONSIDÉRANT QUE le programme des régions ressources a été instauré en 2001 par le gouvernement du Québec et qu'il apporte des avantages fiscaux substantiels pour les régions administratives suivantes: Bas Saint-Laurent, Saguenay-Lac St-Jean, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Gaspésie Îles-de-la-Madeleine, Nord-du-Québec, Mauricie ainsi que les MRC du

Pontiac, de la Vallée-de-la-Gatineau et d'Antoine-Labelle;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises, les élus et les agents de développement économique de plusieurs régions centrales se sont mobilisés pour dénoncer quelques mesures d'aide gouvernementale qui défavorisent notre région et demandent le retrait de ces mesures;

CONSIDÉRANT QUE les mesures nuisibles et qui créent une concurrence déloyale à l'économie de la région de Lanaudière sont celles qui visent le crédit d'impôt sur les salaires et les exonérations d'impôt et les taxes corporatives;

CONSIDÉRANT QUE le regroupement reconnaît tout de même la nécessité du maintien d'aide gouvernementale pour les régions de la Gaspésie Îles-de-la-Madeleine et du Nord-du-Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a des répercussions négatives importantes pour les entreprises manufacturières et les travailleurs de Lanaudière, de même que pour plusieurs autres régions centrales du Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a des impacts négatifs sur l'emploi dans notre région et en diminue l'attraction auprès d'autres entreprises et mine la compétitivité de plusieurs manufacturiers à cause des avantages conférés à ceux des régions ressources;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie la résolution # CA-06-06-1603 adoptée par le conseil d'administration du CLDEM concernant l'opération « *Cri du coeur* » et demandant au gouvernement du Québec d'abolir les programmes d'avantages fiscaux suivants: « Crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation dans les régions ressources » et l'« Exonération fiscale pour PME manufacturière » pour toutes les régions ressources à l'exception de la Gaspésie Îles-de-la-Madeleine et Nord-du-Québec.

QUE copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Finances, monsieur Michel Audet, au ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, monsieur Raymond Bachand, au responsable de la région Lanaudière, monsieur David Whissell, député d'Argenteuil, à la députée de Terrebonne, madame Jocelyne Caron, au député de Masson, monsieur Luc Thériault, au président de la CRÉ de Lanaudière, monsieur Richard Marcotte ainsi qu'au président du CLDE des Moulins, monsieur François Duval.

ADOPTÉ

5879-08-06 Appui aux MRC des Maskoutains et d'Antoine Labelle - Demande de modifications des articles 124 et 156 du Code municipal

CONSIDÉRANT la résolution # MRC-CC-8031-04-06 adoptée par la MRC d'Antoine-Labelle et la résolution # 06-06-208 adoptée par la MRC des Maskoutains;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Denise Cloutier et résolu unanimement:

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie les MRC des Maskoutains et d'Antoine-Labelle demandant à la ministre des Affaires municipales et des Régions de modifier l'article 156 du Code municipal, relativement au délai requis pour l'avis de convocation lors de session spéciale, de façon à réduire le délai de dix (10) jours à deux (2) jours, comme le délai du conseil d'une municipalité locale.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et des Régions, madame Nathalie Normandeau, à la MRC des Maskoutains et à la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉ

5880-08-06 Appui à la MRC de Coaticook - Financement du CLD

CONSIDÉRANT la volonté manifeste du gouvernement du Québec de décentraliser les pouvoirs en matière de développement local et de soutien à l'entrepreneuriat;

CONSIDÉRANT QUE la compétence des MRC et des CLD en matière de développement local a été à nouveau confirmée par le gouvernement du Québec avec l'entrée en vigueur du projet de loi 34 intitulé « *Loi sur le ministère du Développement économique et régionale et de la Recherche* » sanctionné le 18 décembre 2003;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette loi et suivant l'entente intervenue avec le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, les MRC ont la responsabilité de prendre toutes les mesures nécessaires pour favoriser le développement local et le soutien à l'entrepreneuriat sur leur territoire et qu'à cette fin, elles peuvent développer des partenariats afin d'offrir l'ensemble des services de première ligne nécessaires pour notamment assurer le dynamisme des entreprises et des entrepreneurs du milieu local;

CONSIDÉRANT QUE les CLD sont reconnus sur leur territoire et ont su adapter leurs services selon les attentes déterminées par les décideurs municipaux de même que les besoins exprimés par les entreprises et les entrepreneurs du milieu;

CONSIDÉRANT QUE depuis 1998, la part de la MRC au budget du CLDE de la MRC Les Moulins a augmenté de 133.6%;

CONSIDÉRANT QUE les enveloppes gouvernementales dédiées au développement local et au soutien de l'entrepreneuriat ont été maintenues au même niveau depuis 1998 alors que les coûts pour la fourniture de services ont subi des hausses au fil des années;

CONSIDÉRANT QUE les enveloppes gouvernementales n'ont pas été majorées, ne serait-ce que de l'inflation;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec doit respecter les responsabilités dévolues aux MRC en matière de développement local et de soutien à l'entrepreneuriat formellement inscrites au projet de loi 34;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec doit investir avec les MRC dans la consolidation et le renforcement des structures des CLD pour améliorer et renforcer la qualité des services de première ligne développés pour animer l'ensemble des acteurs oeuvrant en développement économique et local et pour soutenir les entreprises et les entrepreneurs du milieu;

Il est proposé par madame Micheline Mathieu, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie la résolution # CM2006-06-206 de la MRC de Coaticook demandant au gouvernement du Québec d'investir dans la consolidation et le renforcement des structures des CLD pour que ces dernières améliorent et renforcent la qualité du panier des services de première ligne développés pour animer l'ensemble des acteurs oeuvrant en développement économique et local et pour soutenir les entreprises et les entrepreneurs du milieu en augmentant les enveloppes dédiées au développement local et au soutien à l'entrepreneuriat, ne serait-ce que de l'inflation depuis 1998.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et des Régions, au ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, au Conseil du Trésor, à la FQM, à l'UMQ, aux députés de Masson et de Terrebonne et à la MRC de Coaticook.

ADOPTÉ

5881-08-06 Appui à la MRC de La Nouvelle-Beauce - Exemption d'impôt pour les élus

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont sollicitées par diverses responsabilités de plus en plus nombreuses et variées;

CONSIDÉRANT QUE le mode de traitement en vigueur imposant les élus municipaux aux deux tiers de la rémunération versée n'est pas un élément favorisant l'implication de personnes à la politique municipale;

CONSIDÉRANT QUE les élus municipaux ont à jouer un rôle fondamental dans et pour leur milieu, et ce, dans un contexte d'imputabilité;

CONSIDÉRANT l'importance de mettre en place des mesures fiscales plus flexibles pour les élus municipaux afin d'assurer le respect de la démocratie et de reconnaître leur apport dans les communautés;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Richard Marcotte et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie la résolution # 7950-07-2006 de la MRC

de La Nouvelle-Beauce demandant à la ministre des Affaires municipales et des Régions de créer une exemption totale d'impôt sans condition pour les personnes qui occupent une fonction d'élu municipal et cette exemption devrait être le traitement versé par la municipalité en rémunération jusqu'à un maximum de quinze mille dollars (15 000,00\$).

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et des Régions, au ministre des Finances, à la FQM, à l'UMQ et à la MRC de La Nouvelle-Beauce.

ADOPTÉ

5882-08-06 Rapport du Comité de transport

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par madame Denise Cloutier et résolu unanimement:

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du Comité de transport soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

Commentaires sur la prestation de services en transport

Les membres du conseil prennent connaissance des plaintes et recommandations des usagers.

5883-08-06 Campagne de sensibilisation au transport en commun - Cégep Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE la rentrée scolaire au Cégep Terrebonne;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge important de promouvoir le transport en commun;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE deux (2) billets de courtoisie pour un déplacement sur les circuits internes soient remis à chacun des étudiants afin de permettre l'essai du transport en commun. Ces billets seront valides du 14 août au 1<sup>er</sup> septembre 2006.

ADOPTÉ

5884-08-06 Agence de vente - Coop du Cégep Terrebonne

CONSIDÉRANT la demande de la Coop du Cégep Terrebonne situé au 2505, boulevard des Entreprises à Terrebonne d'agir comme agence de vente de titres de transport;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Michel Lefebvre

et résolu unanimement:

QUE le préambule ci-dessus exposé fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Coop du Cégep Terrebonne soit et est approuvé comme agence de vente de titres de transport.

ADOPTÉ

5885-08-06 Colloque de l'Association des CIT les 7 et 8 septembre 2006

CONSIDÉRANT la tenue du colloque annuel de l'Association des CIT qui aura lieu les 7 et 8 septembre 2006 à l'Hôtel Mont-Gabriel sous le thème «*Le transport collectif: Visions et Défis*»;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC autorise madame Denise Cloutier, messieurs Michel Lefebvre, Clermont Lévesque, Donald Mailly, madame Danielle Messier et monsieur Daniel Pilon à assister au colloque annuel de l'Association des CIT qui aura lieu les 7 et 8 septembre 2006 à l'Hôtel Mont-Gabriel. Les dépenses inhérentes leur seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2006-043 émis par le secrétaire-trésorier au montant de mille six cent cinquante dollars (1 650,00\$), incluant les taxes, poste budgétaire 2370-312 «*Transport en commun - Congrès, colloque*» soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

5886-08-06 Colloque sur le transport adapté du 20 au 22 septembre 2006

CONSIDÉRANT la tenue du colloque sur le transport adapté au Québec qui aura lieu du 20 au 22 septembre 2006 à l'Hôtel Mortagne à Boucherville sous le thème «*L'accessibilité: Le défi de notre communauté*»;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par madame Micheline Mathieu, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC autorise madame Odette Quévillon, messieurs Michel Lefebvre et Daniel Pilon à assister au colloque sur le transport adapté au Québec qui aura lieu du 20 au 22 septembre 2006 à l'Hôtel Mortagne à Boucherville. Les dépenses inhérentes leur seront

remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2006-044 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 960,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2390-312 «*Transport adapté -Congrès, colloque*» soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

5887-08-06 Coût de l'émission des cartes d'accès tarif réduit

CONSIDÉRANT l'augmentation décrétée par l'AMT pour les cartes permettant des réductions de tarif;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par madame Denise Cloutier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil statuent que toutes les cartes pour bénéficier du tarif réduit soient au coût de neuf dollars et soixante-quinze sous (9,75\$) pour l'année 2006-2007.

ADOPTÉ

5888-08-06 Achat de mobilier urbain et d'une boîte de perception électronique

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'installer un abribus avec caisson, un banc et une poubelle au coin de la rue Bohémier au MégaCentre de Mascouche;

CONSIDÉRANT la mise en place du circuit # 21 le 18 septembre 2006;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général soit autorisé à procéder à l'achat d'un abribus avec caisson, modèle I-45L, pour un montant de dix mille cent quatre-vingt-dix-huit dollars et cinquante-trois sous (10 198,53\$), incluant l'installation et les taxes, de Industries A. Mergl, ainsi qu'un banc et une poubelle au coût de mille six cent cinquante-cinq dollars et soixante-neuf sous (1 655,69\$), de Tessier Récréo-Parc, incluant le transport, les taxes et l'installation.

QUE le directeur général soit autorisé à procéder à l'achat d'une boîte de perception électronique pour une somme n'excédant pas onze mille dollars (11 000,00\$), excluant les taxes applicables, tel que soumis Garival en date du 10 août 2006.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2006-045 émis par le secrétaire-trésorier au montant de onze mille huit cent cinquante-quatre dollars et vingt-deux sous (11 854,22\$), poste

budgétaire 2370-750 «*Achat de mobilier urbain*» et un montant de onze mille dollars (11 000,00\$),excluant les taxes, poste budgétaire2370-725 «*Acquisition d'équipement*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

5889-08-06 Engagement de personnel - Comptage sur les circuits externes 19A et 25A

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à un comptage sur les circuits externes 19A et 25A;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE le préambule ci-dessus exposé fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le directeur général soit autorisé à retenir les services de pointeurs pour procéder à un comptage sur les circuits externes au tarif horaire de treize dollars (13,00\$), les 11, 12, 13, 14 et 15 septembre 2006 inclusivement.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2006-046 émis par le secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas deux mille cinq cents dollars (2 500,00\$), poste budgétaire 2370-411 «*Études et comptages*» soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

5890-08-06 Investissement fédéral dans le transport collectif

CONSIDÉRANT QUE le transport collectif procure aux résidents des centres urbains du Canada une mobilité essentielle et universelle;

CONSIDÉRANT QUE le transport collectif augmente la capacité de transport routier en offrant aux personnes un moyen de déplacement autre que l'automobile;

CONSIDÉRANT QUE le transport collectif contribue à réduire les émissions de gaz à effet de serre et la pollution atmosphérique;

CONSIDÉRANT QUE les réseaux canadiens de transport en commun ont besoin d'investir dans les infrastructures de transport 20,7 milliards de dollars pour la période 2006-2010, dont une somme de plus de 5 milliards de dollars qui n'est pas financée par les programmes en cours;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ne disposent pas de revenus suffisants pour financer le coût total des infrastructures du transport collectif;

Il est proposé par madame Denise Cloutier, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil demande au gouvernement fédéral de rendre permanent l'investissement fédéral dans le transport collectif prévu dans la fiducie d'investissement pour les transports en commun, annoncée dans le budget de 2006, de veiller à ce que cet investissement soit distribué à parts équitables à tous les réseaux de transport en commun au Canada et faire en sorte que cet investissement soit offert en sus des fonds fédéraux ou provinciaux déjà en place.

ADOPTÉ

5891-08-06 Modification aux conditions de l'entente avec Lanau Com inc.

CONSIDÉRANT la demande de Lanau Com inc. d'augmenter le service à la clientèle de vingt (20) heures par semaine à un tarif horaire de 11,25\$, plus frais d'administration et taxes;

CONSIDÉRANT QUE ces montants ont été prévus au budget pour les mois d'août, septembre, octobre et novembre;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil accepte de modifier l'entente avec Lanau Com inc. pour ajouter vingt (20) heures par semaine à un tarif horaire de 11,25\$, plus frais d'administration et taxes, du 15 août au 31 octobre 2006.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2006-047 émis par le secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas deux mille sept cents dollars (2 700,00\$), poste budgétaire 2370-419 «*Service d'appels (terminus)*» soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 30 juin 2006

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement:

5892-08-06

QUE l'état des revenus et dépenses au 30 juin 2006 soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉ

5893-08-06 Dépôt du procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif agricole tenue le 25 juillet 2006

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif agricole tenue le 25 juillet 2006 soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉ

5894-08-06 Transferts budgétaires

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Richard Marcotte et résolu unanimement:

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à effectuer les transferts budgétaires suivants:

**Création des postes budgétaires**

Projet Hexagone	2622-971	3 000\$
Pointeurs	2370-191	22 000\$
Bénéfices marginaux	2370-201	3 500\$

Transferts budgétaires

Frais de représentation	2110-311	17 000\$
Service juridique	2190-412	10 000\$
Autres employés	2690-160	3 000\$
Bénéfices marginaux	2690-200	500\$
Acquisition mobilier	2920-751	3 600\$
Honoraires professionnels	2610-418	(33 500\$)
Mobilier urbain	2370-720	(29 100\$)

ADOPTÉ

5895-08-06 Publication du magazine *Reflét économique*

CONSIDÉRANT la publication le 18 octobre 2006 de la 22<sup>e</sup> édition du magazine *Reflét Économique*;

CONSIDÉRANT la proposition faite par le journal La Revue;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à retenir, pour la MRC des Moulins, deux (2) pages pour un publi-reportage avec les maires des deux villes dans la prochaine édition du magazine *Reflét Économique*, publié par le journal La Revue, pour un montant de 3 700,00\$, excluant les taxes applicables.

QU'il soit et est également autorisé à retenir une demi-page (1/2) pour le transport collectif pour un montant de 1 275,00\$, excluant les taxes applicables.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2006-048 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 4 975,00\$, excluant les taxes poste budgétaire 2190-341, «*Publicité-Information*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

5896-08-06 Assises annuelles de la FQM les 28, 29 et 30 septembre 2006

CONSIDÉRANT QUE les Assises annuelles de la FQM auront lieu les 28, 29 et 30 septembre 2006 au Centre des congrès de Québec, sous le thème «*Élus en action, Régions en mouvement*»;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Denise Cloutier et résolu unanimement:

QUE messieurs Richard Marcotte, préfet suppléant et Daniel Pilon, directeur général, soient et sont autorisés à assister aux Assises annuelles de la FQM qui auront lieu à Québec les 28, 29 et 30 septembre 2006 au Centre des congrès de Québec, sous le thème «*Élus en action, Régions en mouvement*». Les dépenses inhérentes leur seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2006-049 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 040\$, excluant les taxes, soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. La dépense sera imputée au poste budgétaire 2110-312 «*Législation - Congrès, colloques*».

ADOPTÉ

5897-08-06 Contrat de location d'un véhicule automobile

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC a un contrat de location pour un véhicule automobile qui se termine le 2 septembre prochain;

CONSIDÉRANT QU'une demande de soumission par voie d'invitation pour la fourniture d'un véhicule de marque Dodge Grand Caravan à deux (2) concessionnaires et pour un véhicule de marque Ford Freestyle SEL 2006 à trois (3) concessionnaires;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions furent reçues et ouvertes publiquement le 7 août 2006;

Il est proposé par madame Micheline Mathieu, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE le conseil de la MRC accepte la soumission présentée par le concessionnaire automobile Terrebonne Ford inc., le plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture d'un véhicule de marque Ford Freestyle SEL 2006. Le contrat est d'une durée de trente-six (36) mois et le versement mensuel est de 643,76\$, toutes taxes incluses.

QUE le formulaire de soumission daté du 7 août 2006, le document d'appel d'offres daté du 21 juillet et la présente résolution tiennent lieu de contrat entre les parties.

Cette dépense sera imputée au poste budgétaire 2190-510 «*Location de véhicule*».

ADOPTÉ

5898-08-06 Dépôt du rapport de sensibilisation à l'herbe à poux 2006

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE le rapport de sensibilisation à l'herbe à poux 2006 soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉ

5899-08-06 Résolution approuvant le bilan des activités 2005 et le programme des activités prévues en 2006 et demande d'aide financière au MAMR pour l'année 2006

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et des Régions a reconduit pour l'année 2006 le programme d'aide financière aux MRC;

CONSIDÉRANT QUE, pour bénéficier dudit programme pour l'année 2006, la MRC doit présenter au ministère un bilan des activités réalisées en 2005 et un programme d'activités prévues en 2006;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont analysé le programme d'activités pour l'année 2006 et le bilan des activités pour l'année 2005 et se déclarent satisfaits;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE soient adoptés les documents intitulés: «*Programme des activités prévues par la MRC Les Moulins en 2006*» et «*Bilan des activités entreprises et/ou réalisées par la MRC Les Moulins en 2005*».

QUE demande soit faite au ministère des Affaires municipales et des Régions de bénéficier de l'aide financière aux MRC pour l'année 2006.

ADOPTÉ

Examen et approbation du règlement # 1085 adoptant le plan d'urbanisme de la Ville de Mascouche

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mascouche a transmis pour examen et approbation le règlement n° 1085 adoptant le plan d'urbanisme;

5900-08-06

ATTENDU les dispositions contenues aux articles 109.1 à 109.12 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par madame Denise Cloutier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire le règlement n° 1085 adoptant le plan d'urbanisme de la Ville de Mascouche.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé, conformément aux dispositions de l'article 109.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉ

5901-08-06 Examen et approbation du règlement de construction # 1088, du règlement # 1089 relatif aux

plans d'implantation et d'intégration architecturale et du règlement # 1090 sur les permis et certificats de la Ville de Mascouche

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mascouche a transmis pour examen et approbation le règlement de construction n° 1088, le règlement # 1089 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale et le règlement n° 1090 sur les permis et certificats;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par madame Denise Cloutier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conformes aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire le règlement de construction n° 1088 et le règlement # 1089 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

QUE les membres du conseil ont examiné et approuvé conformes aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire les dispositions établies en vertu de l'article 116 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme contenues dans le règlement n° 1090 sur les permis et certificats de la Ville de Mascouche.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé, conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉ

5902-08-06 Examen et avis sur les règlements de zonage # 1086 et de lotissement # 1087 de la Ville de Mascouche

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mascouche a transmis pour examen les règlements de zonage # 1086 et de lotissement # 1087;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par madame Denise Cloutier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC des Moulins désapprouvent le règlement de zonage # 1086 puisqu'il ne respecte pas les dispositions du schéma d'aménagement révisé et du document complémentaire concernant les normes et usages des zones situées dans l'aire *conservation*.

QUE les membres du conseil de la MRC des Moulins désapprouvent le règlement de lotissement # 1087 puisqu'il ne respecte pas les dispositions du schéma d'aménagement révisé et du document complémentaire concernant les dispositions relatives aux zones de mouvement de terrain (rues, routes), les normes de lotissement dans les corridors riverains et les dispositions concernant les terrains destinés à la copropriété.

ADOPTÉ

5903-08-06 Examen et approbation des règlements # 1000-001 et # 1000-002 modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation les règlements n<sup>os</sup> 1000-001 et 1000-002 modifiant le plan d'urbanisme;

ATTENDU les dispositions contenues aux articles 109.1 à 109.12 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme:

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire les règlements n<sup>os</sup> 1000-001 et 1000-002 modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Terrebonne.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé, conformément aux dispositions de l'article 109.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉ

5904-08-06 Examen et approbation des règlements de zonage # 1001-007, 1001-008, 1001-011 et du règlement # 1006-001 sur les usages conditionnels de la Ville de Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation les règlements de zonage n<sup>os</sup> 1001-007, 1001-008, 1001-011 et le règlement # 1006-001 sur les usages conditionnels;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Il est proposé par madame Micheline Mathieu, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC des Moulins ont examiné et approuvé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire les règlements de zonage n<sup>os</sup> 1001-007, 1001-008, 1001-011 et le règlement # 1006-001 sur les

usages conditionnels de la Ville de Terrebonne.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé, conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉ

5905-08-06 Avis de motion pour modifier le règlement # 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'ajuster les limites du périmètre d'urbanisation et créer l'aire d'affectation «publique /institutionnelle régionale» pour la partie sud du domaine seigneurial de Mascouche

Madame Denise Cloutier donne avis de motion, dépose un projet de règlement afin d'ajuster les limites du périmètre d'urbanisation et créer l'aire d'affectation «publique /institutionnelle régionale» pour la partie sud du domaine seigneurial de Mascouche et demande une dispense de lecture.

5906-08-06 Adoption d'une résolution adoptant le projet de # 97-10 pour modifier le règlement # 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'ajuster les limites du périmètre d'urbanisation et créer l'aire d'affectation «publique /institutionnelle régionale» pour la partie sud du domaine seigneurial de Mascouche

CONSIDÉRANT QUE le règlement 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé (SAR) de la MRC Les Moulins est entré en vigueur le 18 décembre 2002;

CONSIDÉRANT QUE le règlement n° 97 a déjà été modifié par les règlements n°s 97-1, 97-2, 97-3, 97-4, 97-5, 97-6, 97-7, 97-8 et 97-9;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins peut modifier le schéma d'aménagement en suivant les dispositions prévues aux articles 48 à 53.12 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 16 août 2006 et, qu'à ce moment, le projet de règlement a été déposé et une dispense de lecture a été demandée;

Il est proposé par madame Denise Cloutier, appuyé par monsieur Richard Marcotte et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soit et est adopté le projet de règlement n° 97-10 modifiant le règlement n° 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins et déjà modifié, afin d'ajuster les limites du périmètre d'urbanisation et créer l'aire d'affectation «publique /institutionnelle régionale» pour la partie sud du domaine seigneurial de Mascouche.

QUE soit et est adopté un document indiquant la nature des modifications que la Ville de Mascouche devra apporter à ses plan et règlements d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur

du règlement n° 97-10 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins.

QUE les documents intitulés: «*Projet de règlement n° 97-10 modifiant le schéma d'aménagement de la MRC Les Moulins*» et «*Document indiquant la nature des modifications que la Ville de Mascouche devra apporter à sa réglementation d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement n° 97-10 modifiant le schéma d'aménagement de la MRC Les Moulins*» soient et sont annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande à la ministre des Affaires municipales et des Régions un avis sur le projet de règlement n° 97-10, conformément aux dispositions de l'article 50 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉ

5907-08-06 Adoption d'une résolution pour fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation pour le projet de règlement # 97-10

CONSIDÉRANT les dispositions contenues à l'article 53.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par madame Denise Cloutier et résolu unanimement:

QUE le conseil tienne une séance de consultation publique relativement au projet de règlement n° 97-10 modifiant le schéma d'aménagement révisé, le mercredi 11 octobre 2006 à 17 h 45 au bureau de la MRC Les Moulins situé au 148, rue Saint-André à Terrebonne.

ADOPTÉ

5908-08-06 Adoption du règlement # 113-1 modifiant l'article 3 du règlement # 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier le trajet des circuits # 11 et # 18

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement:

QUE soit et est adopté le règlement n° 113-1 modifiant l'article 3 du règlement n° 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier le trajet des circuits # 11 et # 18.

ADOPTÉ

5909-08-06 Projet Hexagone - Autorisation de signatures d'un protocole d'entente entre les MRC de Lanaudière

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté la résolution # 5712-12-05 informant les partenaires du projet l'Hexagone que la MRC Les Moulins était intéressée à participer au projet;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le préfet soit et est autorisé à signer pour et au nom de la MRC Les Moulins le

protocole d'entente à intervenir entre les MRC et/ou les CLD de Lanaudière relatif au démarrage, à la gestion et au suivi du portail des ressources culturelles et patrimoniales de Lanaudière.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins désigne mesdames Marie-Josée Beaupré et Denise Cloutier, à titre de représentantes au projet l'Hexagone, le portail des ressources culturelles et patrimoniales de Lanaudière.

QUE l'ensemble des MRC et/ou CLD de la région de Lanaudière, parties identifiées au protocole d'entente, participe financièrement au projet l'Hexagone, le portail des ressources culturelles et patrimoniales de Lanaudière.

QUE soit réservée une somme de trois mille dollars (3 000,00\$) du présent budget 2006 représentant la partie de la MRC Les Moulins pour la première année du projet.

5910-08-06 QUE le présent protocole d'entente est pour une durée de trois (3) ans. ADOPTÉ  
Projet Hexagone - Autorisation de demande de subvention au ministère de la Culture et des Communications et à la Conférence des élus de Lanaudière

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'un protocole d'entente entre les MRC de Lanaudière relatif au projet l'Hexagone, le portail des ressources culturelles et patrimoniales de Lanaudière;

CONSIDÉRANT QUE chacune des MRC et/ou CLD participera financièrement à ce projet de portail des ressources culturelles, artistiques et patrimoniales lanaudoises;

CONSIDÉRANT QUE ce projet permettra à l'ensemble des ressources culturelles, artistiques et patrimoniales de toute la région de Lanaudière de disposer d'une visibilité accrue auprès de la population;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser la table des représentants des partenaires à demander des subventions auprès de la Conférence régionale des élus de Lanaudière et du ministère de la Culture et des Communications pour une aide financière à la réalisation de ce projet régional;

Il est proposé par madame Denise Cloutier, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la table des représentants des partenaires soit autorisée à adresser à la Conférence régionale des élus de Lanaudière et ministère de la Culture et des Communications, toute demande d'aide financière pour la réalisation du projet l'Hexagone, le portail des ressources culturelles et patrimoniales de Lanaudière.

QUE l'ensemble des MRC et/ou CLD de la région de Lanaudière, parties identifiées au protocole d'entente, participe financièrement au projet l'Hexagone, le portail des ressources culturelles et patrimoniales de Lanaudière.

QUE le directeur général soit autorisé à signer pour et au nom de la MRC Les Moulins tous les documents requis relatifs à une demande financière à la Conférence régionale des élus de Lanaudière et au ministre de la Culture et des Communications.

ADOPTÉ

5911-08-06 Relocalisation du Fossé Ménard-Gratton à Terrebonne - Mandat à Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc.

CONSIDÉRANT QUE la MRC exerce la compétence à l'égard de la gestion des cours d'eau depuis l'entrée en vigueur de la *Loi sur les compétences municipales* le 1<sup>er</sup> janvier 2006;

CONSIDÉRANT la demande adressée par monsieur Jean-Guy Ouellette, président de 2639475 Canada inc. le 24 mai 2006, concernant la relocalisation du Fossé Ménard-Gratton afin d'optimiser la culture de la terre, et ce, à ses frais;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement:

QUE le conseil de la MRC Les Moulins mandate la firme d'ingénieurs Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc. pour préparer le plan profil exigé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour l'émission du certificat d'autorisation, exécution des travaux, surveillance..... pour la relocalisation du Fossé Ménard-Gratton à Terrebonne. (Est-ce que la MRC doit procéder par règlement?..)

ADOPTÉ

Nettoyage du cours d'eau Ruisseau La Petite Coulée à Terrebonne - Mise en demeure

Le directeur général informe les membres du conseil qu'il y a lieu de procéder au nettoyage du cours d'eau Ruisseau La Petite Coulée à Terrebonne. Avant d'intervenir dans ce cours d'eau, il apparaît opportun d'adresser une mise en demeure au propriétaire qui a décidé unilatéralement d'exécuter des travaux de détournement du cours d'eau. Me Jean-Pierre St-Amour procédera dans ce dossier.

5912-08-06 Nettoyage du cours d'eau Débouche des Sables à Mascouche -Mandat à BPR Triax

CONSIDÉRANT QUE la MRC exerce la compétence à l'égard de la gestion des cours d'eau depuis l'entrée en vigueur de la *Loi sur les compétences municipales* le 1<sup>er</sup> janvier 2006;

CONSIDÉRANT la demande adressée par monsieur Lionel Gagnon, le 17 mai 2006, concernant le nettoyage du cours d'eau Débouche des Sables à Mascouche;

CONSIDÉRANT QUE ce cours d'eau est rempli de sédiments et que les travaux doivent être exécutés rapidement;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par madame Denise Cloutier et résolu unanimement:

QUE le conseil de la MRC Les Moulins mandate la firme d'ingénieurs B.P.R. Triax. pour préparer le plan profil exigé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et

des Parcs pour l'émission du certificat d'autorisation, exécution des travaux, surveillance..... pour le nettoyage du cours d'eau Débouche des Sables à Mascouche. (Est-ce que la MRC doit procéder par règlement?...)

ADOPTÉ

5913-08-06 Parc du Ruisseau à Mascouche - Projet d'aménagement d'un cours d'eau, d'un marais et d'un bassin de rétention - Mandat à BPR Triax

5914-08-06 Engagement de Daniel Gill, professeur à l'Institut d'urbanisme

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de monsieur Daniel Gill, professeur à l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal pour le dossier de la gouvernance métropolitaine;

CONSIDÉRANT l'entente entre les préfets des couronnes nord et sud sur l'importance de ce dossier;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC retienne les services de monsieur Daniel Gill pour un montant de sept mille huit cents dollars (7 800,00\$) pour le dossier de la gouvernance métropolitaine.

QUE cette somme soit avancée par la MRC et partagée entre les MRC métropolitaines.

ADOPTÉ

5915-08-06 Nature des modifications que la Ville de Terrebonne devra adopter suite à l'entrée en vigueur du règlement # 97-9 modifiant le schéma d'aménagement révisé

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du règlement n° 97-9 intitulé «*Règlement modifiant le règlement n° 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'ajuster les limites du périmètre d'urbanisation à l'est de l'autoroute 40*» en date du 19 juillet 2006;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 53.10 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la MRC doit adopter un document qui indique la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter à ses plans et règlements d'urbanisme pour tenir compte de la modification du schéma;

CONSIDÉRANT QUE le deuxième alinéa de l'article 53.10 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au conseil d'adopter le document prévu par un renvoi à celui qui a été adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 48;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyé par monsieur Michel Lefebvre

et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le document intitulé «*Nature des modifications que la Ville de Terrebonne devra apporter à sa réglementation d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement n° 97-9 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins*» lequel fait partie intégrante de la résolution n° 5754-02-06 adoptée par le conseil de la MRC Les Moulins à la séance ordinaire tenue le 14 février 2006, soit et est adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 53.10 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

QUE copie de la présente résolution soit transmise au greffier de la Ville de Terrebonne.

ADOPTÉ

Schéma de sécurité civile en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique - Projet pilote

Des rencontres ont eu lieu au cours de l'été entre les fonctionnaires municipaux membres du Comité de sécurité incendie et les représentants de la direction régionale de la sécurité civile de Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides afin d'évaluer la possibilité d'associer la MRC à un projet pilote sur la préparation et l'adoption éventuelle d'un schéma régional de sécurité civile. L'objectif du projet pilote est de vérifier si les concepts, modèles et hypothèses proposés par le MSP sont applicables sur le terrain.

Une nouvelle rencontre avec les représentants du MSP se tiendra en septembre. Ce dossier est remis à une séance ultérieure.

Communauté métropolitaine de Montréal

Monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet, résume les discussions tenues lors de la séance du conseil d'administration tenue le 15 juin 2006.

Conférence régionale des élus de Lanaudière

Le directeur général dépose le résumé des discussions tenues lors de la rencontre avec la CRÉ le 30 mai 2006.

Conseil régional de transport de Lanaudière

Monsieur Jean-Luc Labrecque informe les membres du conseil des discussions tenues lors des dernières rencontres du CRT.

5916-08-06 Rapport du Comité d'aménagement

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Denise Cloutier et résolu unanimement:

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du Comité d'aménagement soit et est

acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

5917-08-06 Résolution pour rescinder la résolution # 5859-06-06 - Fondation Dyson Moore

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins a adopté la résolution # 5859-06-06;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC juge important d'assurer la continuité de la Fondation Dyson Moore et ses jardins;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement:

QUE soit et est rescindée la résolution # 5859-06-06 adoptée par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins verse un montant de mille cinq cents dollars (1 500,00\$) pour soutenir l'événement qui aura lieu le 16 septembre prochain à Mascouche.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2006-050 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 500\$, poste budgétaire 2110-311 «*Législation - Frais de représentation*» soit et est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

5918-08-06 Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Jean-Marc Robitaille, préfet

---

Daniel Pilon, directeur général et  
secrétaire-trésorier